



MUNICIPALITÉ DE CASSELMAN
ORDRE DU JOUR
RÉUNION ORDINAIRE

Réunion Ordinaire

No. du point à l'ordre du jour: 11.1.

No. du point 2023-

Titre: Résolution de Support - Projet de Loi 21, Modificative sur les soins de longue durée

Date: le mardi 24 octobre 2023

Proposé par: _____

Appuyé par: _____

Attendu que Le Conseil de la Municipalité de Casselman a reçu une lettre de MPP Waterloo, Catherine Fife, demandant notre soutien pour le projet de loi 21, Loi de 2022 modifiant la Loi sur le redressement des soins de longue durée (Jusqu'à ce que la mort nous sépare).

Attendu que le projet de loi 21 modifie la Charte des droits des résidents énoncée à l'article 3 de la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée en ajoutant le droit des résidents de ne pas être séparés de leur conjoint lors de l'admission, mais d'avoir un logement mis à disposition pour le couple afin qu'ils puissent continuer à vivre ensemble et maintenir leur relation, tout en recevant des soins de longue durée.

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Casselman accorde de l'importance aux nombreuses contributions qu'apportent les personnes âgées et se préoccupe profondément de leur capacité à vivre leurs dernières années avec dignité et amour.

Par Conséquent, qu'il soit résolu que le Conseil de la Municipalité de Casselman soutienne formellement le projet de Loi 21, 2022 pour modifier la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée afin d'accorder aux conjoints le droit de vivre ensemble dans un foyer.

Adoptée

Rejetée

Rejetée

Remis à une réunion future

Geneviève Lajoie, Mairesse

Mélodie Sorrell, Greffière



MUNICIPALITY OF CASSELMAN
AGENDA
REGULAR MEETING

Regular Meeting

Agenda Number: 11.1.

Resolution Number 2023-

Title: Support Resolution - Bill 21, Fixing Long-Term Care Amendment Act

Date: Tuesday, October 24, 2023

Moved by: _____

Seconded by: _____

Whereas the Council of the Municipality of Casselman received a letter from MPP Waterloo Catherine Fife requesting support for Bill 21, Fixing Long-Term Care Amendment Act (Till Death do Us Part), 2022.

Whereas Bill 21 has the objective to amend Residents' Bill of Rights set out in section 3 of the Fixing Long-Term Care Act, 2021 by adding the rights of residents not to be separated from their spouse upon admission but to have accommodation made available for the couple in order to continue to live together and maintain their relationship, even while receiving long-term care.

Whereas the Council of the Municipality of Casselman allocates importance to the many contributions that older adults have made and care deeply that they can live their final years with dignity and love.

Now therefore, be it resolved that the Council of the Municipality of Casselman formally supports Bill 21, 2022 to amend the Fixing Long-Term Care Act, 2021 to provide spouses with the right to live together in a home.

Carried

Defeated

Defeated

Will be presented at a future meeting

Geneviève Lajoie, Mayor

Mélodie Sorrell, Clerk